

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

*Demande d'autorisation pour l'extension de réseau dans le Parc industriel de Beauharnois
(Dossier R-3922-2015)*

Objet de la demande

Société en commandite Gaz Métro (**Gaz Métro**) a déposé, le 27 mars 2015, une demande afin d'obtenir l'autorisation requise de la Régie de l'énergie (la **Régie**) pour prolonger son réseau dans le Parc industriel de Beauharnois afin de desservir l'agrandissement du parc et ainsi permettre l'accès au gaz naturel à de futurs clients (le **Projet**).

Le coût global estimé du **Projet** est de 3,98 millions de dollars et sera assumé par la Ville de Beauharnois selon un protocole d'entente intervenu le 22 janvier 2015 entre la municipalité et **Gaz Métro**.

La demande est soumise en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et de l'article 1(1) du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*.

Procédure d'examen de la demande

La Régie tiendra une consultation pour l'examen de cette demande.

Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires écrits à la **Régie** et à **Gaz Métro**, au plus tard le **1^{er} mai 2015 à 14 h**. **Gaz Métro** pourra répondre à ces commentaires au plus tard le **8 mai 2015 à 14 h**. Le dossier sera alors pris en délibéré.

Les commentaires écrits doivent être conformes aux dispositions des articles 21 et 22 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* dont le texte est accessible sur le site internet de la **Régie** et à son Centre de documentation.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la **Régie** par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca